

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2024

L'AN 2024, le 16 OCTOBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

**MM. GRZETICZAK, Président, et RAMPENBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE et LIEZ, Mme MARICOT, Administrateurs.**

Pouvoir : M. MUZART, Administrateur, à M. GRZETICZAK.

Excusé : M. CREMONT, Administrateur.

Assistés de : M. DOURLIN, Directeur Général.

Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, MM. ROBERT et TOMBOIS, Directeurs de services.

Mme PESCE, Chargée des Politiques Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE - TRAVAUX DE DEPANNAGE D'ELECTRICITE ET OUVRAGES ANNEXES SUR LE PATRIMOINE DE L'OPH DE L' AISNE

Le marché pour les travaux de dépannage d'électricité et ouvrages annexes gérés par l'OPH de l'Aisne arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Afin d'assurer les prestations correspondantes sur le patrimoine, il convient de les remettre en concurrence par le biais d'un accord-cadre, d'une durée initiale d'un an, reconductible tacitement trois fois pour la même durée, sans que la durée totale puisse excéder quatre ans et qui sera exécuté par l'émission de bons de commande conformément aux articles R2162-2, R2162-4, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique avec des seuils maxi H.T. par lot fixés comme suit :

Maxi annuel : 2 000 000 Euros H.T. lot 1

Maxi annuel : 2 000 000 Euros H.T. lot 2

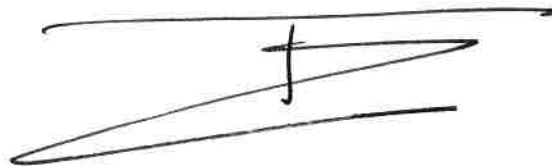
Pour rappel, le montant du marché en cours est de 3 600 000 Euros H.T.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous actes relatifs à la bonne exécution de cet accord-cadre.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal and diagonal strokes, positioned below the printed name of the President.